

Le TÉMOIN: Voici mon opinion. Il arriva une fois qu'une question m'intéressa particulièrement et j'ai demandé au ministre si je pouvais le voir. C'est l'un des rares cas où j'ai vu un ministre. Nous avons discuté le cas et je fus étonné de constater combien il était renseigné.

Le PRÉSIDENT: Dans la nature même des choses...

*M. Fournier:*

D. C'était un des membres du Conseil du trésor?—R. Oui.

*M. MacNeil:*

D. A quel fonctionnaire du ministère des Finances faites-vous tenir cette recommandation?—R. Elle est transmise au secrétaire du Conseil du trésor.

D. Comment s'appelle-t-il?—R. Il s'appelle M. Ronson, je crois.

Le PRÉSIDENT: Le secrétaire est le sous-ministre des Finances et M. Ronson est le secrétaire adjoint. Il y a M. Clark, M. Sellar et M. Ronson.

*M. MacNeil:*

D. N'est-il pas vrai que le Conseil du trésor n'a pas approuvé la recommandation de la Commission dans un grand nombre de cas?—R. Dans très peu de cas.

D. Dans très peu de cas?—R. Dans très peu de cas.

D. Avez-vous connaissance que sous ce régime des pouvoirs extraordinaires sont attribués à ces fonctionnaires particuliers qui sont au Conseil du trésor?—R. Bien, je ne sais s'il existe des pouvoirs extraordinaires. Ils n'ont pas été exercés dans une grande mesure. Je crois qu'ils ont accepté les recommandations de la Commission.

D. Vous déposez que l'action des fonctionnaires du ministère ne restreint en aucune manière l'indépendance de la Commission,—je ne fais pas allusion aux ministres,—en ce qui concerne le Conseil du trésor?—R. Il est plutôt difficile de répondre à cette question. Je ne relève d'aucun haut fonctionnaire.

*M. Fournier:*

D. Au sujet de toutes ces promotions et reclassifications des employés du ministère des Finances ou du Conseil du trésor, la Commission les avait-elle préparés et recommandés?—R. Oui.

D. Mais les mêmes investigateurs avaient attribué les cotes?—R. Il n'y a pas de cotes en matières de reclassification.

D. Ils sont obligés d'expliquer les fonctions ou l'augmentation du travail?—R. Oui, ils se rendent au ministère, se rendent compte du travail et examinent les dossiers. Je peux vous dire ce que j'ai tenté de faire: j'ai essayé de m'assurer que nos investigateurs savaient que je voulais obtenir leur rapport. S'ils ne s'accordent pas quant à ce que le ministère désire, je veux savoir à quel sujet. S'ils croient que j'ai une idée en vue, je veux qu'ils fassent un rapport exact, je ne les respecte pas moins s'ils diffèrent d'avis avec moi. J'ai fait tout mon possible afin de les rendre plus indépendants et cela fut une tâche très onéreuse et très ardue.

*M. MacNeil:*

D. Un instant. J'ai appris,—est-ce exact ou non, je l'ignore,—que des fonctionnaires supérieurs exercent leurs prérogatives lorsque des accroissements de dépenses sont en jeu, qu'ils renversent les décisions de la Commission sans en référer aux ministres responsables intéressés?—R. Je ne crois pas qu'ils peuvent faire cela.

D. Vous ne le croyez pas?—R. Non.